



EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin



Christian VALETTE, Président de l'EPTB Vidourle, Claude BARRAL, Vice-président et les élus du Bassin Versant remercient les Partenaires Institutionnels suite à la validation des financements du PAPI 2.

Le magazine du Vidourle

n° 23
Nov. 2012



Digue de Marsillargues en cours de réalisation

Plan Vidourle : Labellisation du PAPI 2 | 10 ans de travaux en images
Contrat de rivière : Fiches Actions en cours

www.vidourle.org



EPTB

Etablissement Public Territorial de Bassin

SOMMAIRE

Edito p 2

Prévention p 3

- Reprise du programme de sensibilisation scolaire

Contrat de rivière p 4 à 6

- Le lancement des fiches actions
- Réhabilitation du seuil de Runel

Équipe verte p 6

- Il était une fois l'équipe verte du SIAV

La parole aux communes p 7

- St Hippolyte du fort

Plan Vidourle p 8 à 12

- Dossier spécial 2002-2012 : les réalisations du PAPI 1
- La double labellisation du PAPI 2
- Les projets PAPI 2 en 2013- 2014
- La carte des aménagements et les chantiers en cours

Budget p 13

- La répartition des financements du SIAV

Revue de presse p 14

Brèves p 15

En savoir plus p 16

- Entretien avec Serge Rouvière



Editorial



Je suis très heureux de vous présenter ce nouveau numéro du magazine du Vidourle, que je qualifierai d'« historique » pour plusieurs raisons :

1/ Depuis 2002 et le plan Vidourle (PAPI 1), 10 ans se sont écoulés durant lesquels le SIAV a réalisé, sans interruption, des aménagements de grande envergure en matière de lutte contre les inondations visant la protection des biens mais surtout des personnes.

Le bilan de cette décennie de travaux est très satisfaisant, nous donnant ainsi tout le courage nécessaire à la poursuite de nos actions.

2/ Suite au nouvel appel à projet lancé par l'Etat, je tiens à souligner l'exemplarité de notre structure puisque que nous avons obtenu le 12 juillet 2012, la labellisation de notre second « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI 2), s'inscrivant dans la continuité du Plan Vidourle dont la totalité de l'enveloppe budgétaire (30 millions d'euros), s'achèvera cette année avec la digue ISP de Marsillargues.

3/ En terme de gestion du risque inondation, le lancement des aménagements PAPI 2, est l'événement majeur que nous attendions tous avec impatience. Il va s'étaler sur la période 2012 - 2017 pour offrir des solutions de protection renforcée qui concerneront, sans distinction, la Haute, Moyenne et Basse Vallée. Je rappelle que le budget total prévu pour l'ensemble des travaux PAPI 2 est de 70 millions d'euros, soit plus du double de ce que nous avons déjà réalisés en 10 ans.

C'est ainsi qu'en 2013-2014, nous pourrons assister au démarrage des aménagements de la digue d'Aimargues et du bassin de rétention Garonnette à Quissac.

4/ Encore une étape importante à relever : le lancement des fiches actions du Contrat de Rivière avec pour objectif d'entretenir la dynamique existante sur le territoire et garantir la cohérence entre les actions de protection contre les crues, et les actions qui visent l'amélioration globale de la qualité de l'environnement du fleuve et de ses affluents.

C'est avec grand plaisir que je vous annonce également la reprise de la sensibilisation scolaire pour la rentrée 2012-2013. L'EPTB Vidourle a sû redoubler d'effort avec un objectif fixé à 3000 élèves cette année.

Grâce au travail acharné de l'équipe administrative et technique du SIAV, et au soutien indéfectible des élus du bassin versant et de l'ensemble de nos partenaires, nous pouvons affirmer 10 ans après les terribles événements de 2002, avoir laissé une belle empreinte de nos actions aux futures générations, qui vivront, je l'espère, dans la sérénité.



Christian Valette

Président de l'EPTB Vidourle,

Vice-Président du Conseil Général du Gard délégué à l'environnement

Rentrée 2012-2013 : Reprise de la Sensibilisation Scolaire !

Après une année d'interruption du programme de sensibilisation scolaire, liée à la période de transition PAPI 1 → PAPI 2 et au décalage de l'attribution des aides qui en découlait, le SIAV a obtenu l'arrêté de subvention permettant ainsi la reprise de cette activité à laquelle les élus et les populations sont très attachés.

Le plan de financement est de 125000 euros TTC, il comprend les animations en milieu scolaire, le transport sur site des élèves, et l'édition de brochures pédagogiques distribuées à chaque élève participant aux journées.

Le FEDER finance 40% du montant total, l'Etat 40%, et 20 % par l'autofinancement du SIAV (CG30, CG34, Communes).

C'est l'association MAYANE qui a été retenue pour assurer la mission avec un objectif de 130 journées d'animations.

Rappel des outils pédagogiques mis à disposition par le SIAV pour assurer l'animation auprès des scolaires :

CARNET DE TERRAIN



MAQUETTE 3D



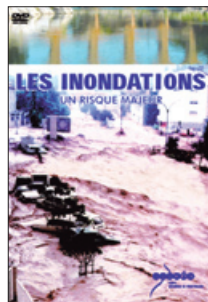
JEU RIVERMED



MALLETTE



DVD



BROCHURE PÉDAGOGIQUE



RAPPEL :

Depuis 2002, les actions de prévention, au titre du volet « culture du risque », définies par le PAPI Vidourle, ont également consisté à la pose de repères de crues et à la préparation aux situations de crises en tant qu'appui technique aux collectivités pour l'élaboration de plans communaux de sauvegarde. Aujourd'hui ces actions de sensibilisation du public font l'objet d'une nouvelle validation grâce à l'obtention au mois de juillet 2012 de la labellisation du PAPI 2.

Sans l'implication des enseignants et le partenariat des Inspections Académiques du Gard et de l'Hérault, la mise en œuvre du programme de sensibilisation scolaire n'aurait pas été possible.

DEPUIS 2004

170 00

élèves sensibilisés sur le bassin versant

717 journées organisées

665 000 € consacrés

Contrat de Rivière : lancement des fiches Actions

- ✓ **155** fiches actions validées par le comité de rivière le 28 juin 2012.
- ✓ Plus **de 20 millions d'euros** déjà engagés en 2012
- ✓ **Sur une enveloppe totale : estimée à 150 millions d'euros pour la période 2013-2018**
- ✓ **La première phase des actions programmée sur la période 2013 - 2015** permettra d'établir un bilan à mi parcours et réévaluer si nécessaire les opérations et les budgets.



Le contrat de rivière sera présenté au comité de bassin de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse le 5 Décembre 2012 pour une ultime validation avant la signature des différents partenaires : Etat, Agence de l'eau, communes, SIAV, Conseils généraux, Région, Europe, collectivités locales...

Les financements de certaines actions, par nos partenaires : Agence de l'Eau, Conseil général du Gard et Conseil général de l'Hérault, ont déjà été lancés en 2012 dans le cadre de la procédure du contrat de rivière :

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets

- **Réhabilitation des réseaux de Sommières et Villevieille et construction d'une station d'épuration intercommunale pour les communes de Sommières, Villevieille, Boisseron, Saussines**
Objectif → Améliorer l'assainissement des collectivités.
Budget → **5 926 470 euros HT**
- **Réhabilitation du réseau d'eaux usées dans le centre ville ancien de Sauve**
Objectif → Limiter les rejets dans le milieu naturel et diminuer le volume d'eau parasite.
Budget → **1 985 000 HT**
- **Construction d'un nouvel ouvrage d'épuration et réhabilitation des eaux à Fontanès**
Objectif → Améliorer l'assainissement des collectivités.
Budget → **871 050 euros HT**
- **Réhabilitation du réseau d'eaux usées et réseau de transport de la commune de Lecques**
Objectif → Améliorer l'assainissement des collectivités.
Budget → **393 470 euros HT**

Volet B : Optimisation de la gestion des ressources en eau

- **Recherche d'une nouvelle ressource profonde sur le site du moulin de Vère financés et réalisés par le SIAEP (Syndicat Corconne - Brouzet les Quissac - Liouc).**
Objectif → Préserver la ressource en eau.
Budget → **206 000 euros HT** engagés en 2012 sur 2,6 millions d'euros du montant total de l'opération.
- **Travaux de réhabilitation des réseaux du centre ville de Sauve pour limiter les fuites d'eaux**
Objectif → Amélioration du rendement du réseau et diminution des prélèvements sur la ressource.
Budget → **970 000 euros HT**
- **Travaux sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable et réservoirs de la commune de Gailhan**
Objectif → Amélioration du rendement du réseau et diminution des prélèvements sur la ressource.
Budget → **1 383 215 euros HT**

Volet C : Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel

- **Entretien forestier et gestion de la végétation rivulaire sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle**

Objectif → Restaurer les berges, améliorer la biodiversité en réalisant des travaux par tronçon et éviter la formation d'embâcles.

Budget → **210 000 euros HT** engagés en 2012 sur 582 000 euros du montant total de l'opération.

- **Lutte contre les espèces invasives sur la haute vallée du Vidourle**

Objectif → Eradiquer les renouées du Japon.

Budget → **40 000 euros HT** engagés en 2012 sur 90 000 euros du montant total de l'opération



Le Vidourle à Saint Hippolyte du Fort

- **Amélioration du seuil de franchissabilité du seuil de St Laurent d'Aigouze**

Objectif → Restaurer la continuité biologique, favoriser le déplacement de la faune piscicole.

Budget → **42 810 euros HT**

- **Amélioration du seuil de franchissabilité du seuil de Marsillargues**

Objectif → Restaurer la continuité biologique, favoriser le déplacement de la faune piscicole.

Budget → **63 800 euros HT**

- **Evaluation de l'effacement partiel ou total de certains ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et sur l'écosystème**

Objectif → Evaluer l'incidence de la disparition de certains seuils afin de restaurer la continuité biologique.

Budget → **80 000 euros HT**

- **Levé topographique sur l'Argentesse dans la traversée de St Hippolyte du fort**

Objectif → Améliorer les connaissances des dépôts de sédiments.

Budget → **10 000 euros HT**

- **Suivi d'une zone de dépôt de matériaux sédimentaires sur la commune de Cros**

Objectif → Mieux comprendre le phénomène des transports solides et évaluer le volume de matériaux déposés à chaque crue mobilisatrice.

Budget → **12 000 euros HT**

- **Etude pour la valorisation des zones d'expansion de crues du Vidourle sur le secteur de Sauve et de ses affluents**

Objectif → Recenser les zones potentielles d'expansion de crues, valoriser les dispositifs de ralentissement et cartographier l'espace de mobilité et liberté du fleuve.

Budget → **200 000 euros HT**

Volet D : Gestion du risque inondation

Ce volet correspond au PAPI 2 Vidourle (cf, explication détaillée p 10 à p 12), il est intégré au contrat de rivière et à lui seul représente 70 % du budget total du contrat de rivière, soit 70 millions d'euros sur la première enveloppe de 100 millions d'euros prévus entre 2012 et 2017 avec un bilan à mi parcours.

Volet E : Animation et suivi évaluation du contrat

Démarrage des actions en 2013 : exposition, réactualisation du topoguide, animations plan Vidourle et contrat de rivière, création d'une maison du Vidourle à Sommières.

Réhabilitation du seuil de Runel et passerelle de la clotte à Salinelles

Le SIAV a réalisé ces travaux à l'étiage 2012, au titre de la continuité biologique. Cette action se décompose en plusieurs opérations distinctes :

- Confortement de l'assise du seuil,
- La réfection de la totalité du bâti,
- La création d'une passe à poissons permettant la migration de l'ensemble des espèces,
- La création d'une passe à anguilles pour éviter les retards à la migration de cette espèce,
- La création d'une passerelle comportant une seule pile dans l'axe du cours d'eau pour favoriser la circulation des poissons et des graviers pendant les crues du fleuve.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Razel Bec, sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Stucky pour un **montant total de 444 614 euros HT, financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, 16,67% par le CG34, 16,67% par le CG30 (dont 10% par le SMD), et 16,66% par la Communauté de Communes du Pays de Sommières (dont 10% par le SMD). La maîtrise d'ouvrage a entièrement été assurée par le SIAV.**



Les élus de la Communauté de Communes du Pays de Sommières en visite sur le chantier du Seuil de Runel



Fin du chantier de réhabilitation du seuil et passerelle de la Clotte

Équipe verte

Il était une fois... l'équipe verte du SIAV

L'équipe verte du SIAV a été formée en 1999, et se compose de 8 agents dont un contrôleur de travaux. Tous ont été recrutés dans le cadre du dispositif des contrats «emplois jeunes» en vigueur à cette époque.

À partir de 2004, le SIAV a fait le choix de titulariser et professionnaliser ses agents en leur dispensant de formations techniques et spécifiques, leur permettant ainsi d'évoluer respectivement dans leur emploi.

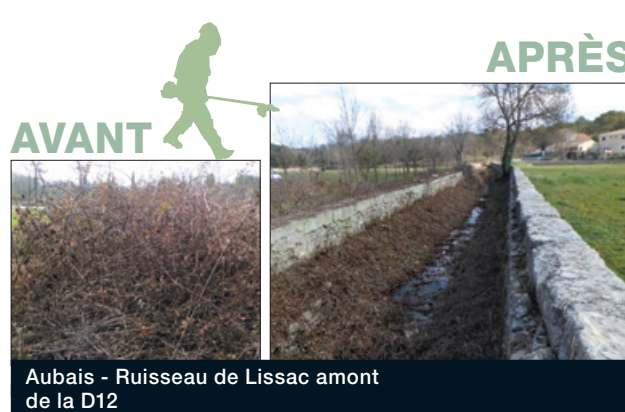
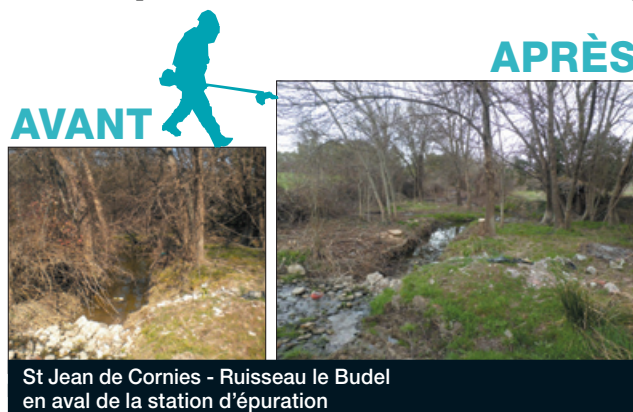
Méthode

Cette équipe se scinde, la plupart du temps, en deux groupes pour intervenir, en concertation avec les communes, rapidement et uniformément sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle (800 km²). Chacune de leur intervention est conditionnée par la passation de convention avec les propriétaires riverains (privés ou communes).

Diversité de leurs actions

- Débroussaillage
- Traitement des embâcles
- Plantations
- Abattage sélectif de grands et petits sujets
- Elagage
- Brûlage de végétaux
- Arrachage de plantes invasives
- Pose de poubelles

Quelques chantiers en images





Entretien avec Mr Bruno OLIVIERI Maire de St Hippolyte du Fort

1/ Quels sont les enjeux hydrauliques et environnementaux de St Hippolyte du Fort ?

La position géographique à proximité de la source du Vidourle, fait apparaître un certain nombre d'enjeux plus spécifiques à ce secteur amont.

- D'un point de vue environnemental, la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est une de nos préoccupations majeures. A ce jour, la commune, au travers de son Schéma Directeur d'Eau Potable, met tout en œuvre pour minimiser ses prélèvements dans le Vidourle et cela passe par des investissements très importants pour améliorer le rendement de nos réseaux. Cela permet notamment d'éviter des déséquilibres trop importants au moment de l'étiage.

En outre, la commune a investi pour la suppression de ses rejets polluants dans le milieu naturel (station d'épuration et traitement tertiaire des effluents).

- En matière d'enjeux hydrauliques, même si il n'y a pas de comparaison possible du point de vue du risque et de la sécurité des population entre la commune et celles plus en aval, le risque inondation est bien présent et doit être pris en compte. Déjà soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), la commune vient de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour faire face aux éventuelles situations de « crise ». Pour favoriser un bon écoulement des eaux et réduire ce

risque de crues, un entretien régulier et un débroussaillage du lit et de la ripisylve est un complément nécessaire.

- Les enjeux piscicoles et biodiversité sont aussi importants car c'est à Saint Hippolyte du Fort que débute la 1^{ère} catégorie soit une zone à eau vive à prédominance de salmonidés (truite) et d'autres espèces caractéristiques des cours d'eau et torrents cévenols.
- Enfin, n'oublions pas l'enjeu touristique car le fleuve est un facteur d'attractivité indéniable depuis la très nette amélioration de la qualité des eaux ces dernières années, surtout en été.

2/ Qu'attendez vous du SIAV dans ses actions pour la commune ?

Notre collaboration avec le SIAV est historique sur de « petits » travaux, comme la restauration du lit, des seuils et des berges. L'équipe verte procède à l'entretien régulier du cours d'eau et de son principal affluent, l'Argentesse, avec l'appui de notre chantier d'insertion. Ces investissements sont sans commune mesure avec ceux entrepris sur la Moyenne et Basse Vallée pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Mais même si les interventions du SIAV sont ici moins spectaculaires et moins coûteuses, elles n'en sont pas moins indispensables. En tant que membre du Comité Syndical, je tiens à souligner

la qualité de nos relations avec le SIAV. Chaque fois que cela a été possible, commune et Syndicat, dans une juste répartition des tâches à partir de leur compétence respective, ont su apporter des réponses adaptées aux problématiques d'intérêt général. Aujourd'hui, la commune s'est mobilisée pour l'inscription d'un certain nombre de fiches actions au Contrat de Rivière. Leur mise en œuvre permettra de répondre aux enjeux évoqués précédemment. Oui, les dossiers avancent : nous avons lancé une étude pour résorber les quelques rejets sauvages d'assainissement qui se déversent

encore dans le Vidourle ou ses canaux d'irrigation (l'Agal), le programme d'éradication de la renouées du japon (voir encadré) porté par le SIAV se poursuit ainsi que les levées topographiques de l'Argentesse (voir encadré). Pour conclure par une métaphore, je dirai que la plupart des enjeux liés au fleuve prennent leur source sur ce territoire amont. Ceci nous confère une grande responsabilité et une nécessaire exemplarité en matière de gestion et de préservation de cette ressource naissante vis-à-vis des communes aval, de leurs populations et au delà des générations futures.

1/ Lutte contre les espèces invasives : Éradication de la renouée du japon

Le SIAV poursuit sa lutte avec la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux d'éradication des renouées du Japon au printemps 2013 sur les communes de Cros, Monoblet, St Hippolyte du fort et Conqueyrac.

La première tranche avait permis d'éliminer 98% des plants sur 10 kilomètres entre le ruisseau de Valestière et l'aval du pont de Conqueyrac. Le SIAV a mis en place un programme pluriannuel sur 3 ans estimé à 90 000 € HT. Le SIAV a sollicité ses partenaires financiers, Agence de l'eau, Conseil régional. L'autofinancement est assuré par le CG 30, CG 34 et les communes. Par ailleurs, un co-financement de l'Europe serait en cours de validation.

2/ Levé topographique pour améliorer la connaissance des dépôts de sédiments sur le fonctionnement des cours d'eau

L'Argentesse, affluent rive gauche du Vidourle, transporte à chaque crue mobilisatrice une charge importante constituée essentiellement de matériaux de grands diamètres qui se déposent dans une zone évasée du centre ville. Suite à l'étude réalisée par le SIAV sur le transport solide, il a été décidé de procéder à un suivi de l'engravement du secteur avec un levé topographique détaillé des hauteurs de dépôts, pour bénéficier d'un état antécédent à une crue. C'est sur cette base que les volumes de dépôts pourront être quantifiés et les actions éventuelles à conduire après une crue mieux identifiée.

Dossier spécial : Les réalisations du PAPI 1 (2002-2006)



8 et 9 septembre 2002

Des crues exceptionnelles se sont abattues dans le Gard et dans l'Hérault.



SIAV

Etablissement Public Territorial de Bassin

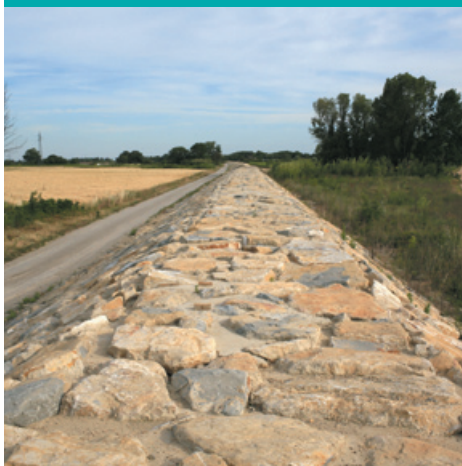
19 juin 2003

Le ministère de l'écologie retient le projet Plan Vidourle, porté par le SIAV, comme projet pilote national de prévention et lutte contre les inondations.



2006

Ressuyage des eaux de déversement en rive gauche Vidourle. Création d'une station de pompage à St Laurent d'Aigouze.



2003

Digue déversante de Pitot : 1^{er} chantier du plan Vidourle, Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 1).



Septembre 2004

Démarrage du programme de sensibilisation scolaire, conformément au volet prévention du plan Vidourle.



Septembre 2006

Réalisation de la Digue classée (anciennement ISP - Intérêt de Sécurité Publique) de Saint Laurent d'Aigouze.

002-2012)



du
ion
ouze.

Septembre 2008

Création d'un projet expérimental : zone d'expansion de crues et du peigne à embâcles, terrain en amont de Sommières à Villevieille.



7
é B,
ant la
urent

28 janvier 2010

Inauguration de la digue Digue classée B de Lunel, en présence de Monsieur André Vézinhet, Président du Conseil général de l'Hérault.



Avril 2012

Démarrage des travaux de confortement de la digue Digue classée B de Marsillargues en présence de Christian Valette, Président du SIAV, Claude Barral Vice-président du SIAV, Bernadette Vignon, maire de Marsillargues et Richard Pitaval élu de la ville de Lunel.



5 juillet 2012

Christian Valette, Président du SIAV, annonce aux élus du Vidourle, l'obtention de la labellisation du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2).

à Suivre 2012 - 2017 PAPI 2



Décembre 2012

Fin prévisionnelle du chantier de Gallargues le Montueux : confortement des zones de surverse de la digue de 1^{er} rang.



Etablissement Public Territorial de Bassin

Novembre 2012

Le SIAV décline son logo en EPTB Vidourle (Statut EPTB - Etablissement Public Territorial de Bassin réglementé par le code de l'environnement)

Le PAPI 2 reçoit une double labellisation

Après une première validation du dossier par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Commission Mixte Inondation (CMI), instance nationale de concertation, dédiée au pilotage partenarial des politiques de gestion des inondations, a labellisé le 12 juillet 2012 le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI 2) du Vidourle.

Ce rapport a été présenté par le président du SIAV, Christian Valette, accompagné du directeur général des services, Jean Charles Amar, ainsi que du directeur technique, Richard Lapierre. Ce dossier rapporté par la DREAL Languedoc-Roussillon, représente le montant du programme le plus important soumis à la CMI cette année (70 M€ HT).

Actuellement un montant de plus de 50M € HT est d'ores et déjà acquis avec une participation de l'État de plus de 20M € HT.

Par ailleurs, le projet de travaux de confortement de la digue d'Aimargues, a lui aussi obtenu le label «Plan Submersion Rapide» (PSR).

→ Cette double labellisation consacre l'aboutissement d'un travail partenarial entre l'ensemble des acteurs locaux,

avec l'appui des services de l'État dont la DDTM 30 et la DREAL LR, pour élaborer un programme d'actions cohérent, offrant une suite logique du PAPI I et permettant de gérer de manière équilibrée les risques inondations sur le bassin versant du Vidourle.

Ce plan comprend un panel très complet d'actions couvrant : l'amélioration de la connaissance, la surveillance et l'alerte, la prise en compte du risque dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, la réduction des écoulements et la gestion des ouvrages de protection.

→ Véritable outil de transition permettant de préparer la mise en œuvre de la Directive Européenne Inondation, le PAPI 2 contribue à préfigurer la stratégie locale de gestion du risque d'inondation.

Ainsi la contractualisation financière entre l'État et les partenaires couvrira dans un premier temps, outre les actions d'informations préventives et de réduction de la vulnérabilité :

- La création d'un bassin de rétention sur la Garonnette à Quissac,
- La continuité des travaux engagés sur Gallargues le Montueux avec le confortement des digues de 1^{er} rang sur Aimargues.
- Les aménagements de la rive droite : digues de 2nd rang, digue déversante et ressuyage.
- Les études nécessaires à la finalisation du dispositif des digues de second rang en rive gauche et à la conception du dispositif de ralentissement dynamique à l'amont du bassin versant du Vidourle.



La commune d'Aimargues inondée en 2002

Les projets PAPI 2 en 2013-2014

→ Aimargues : Digue de 1^{er} rang

Le Plan de Submersion Rapide (PSR) de la commune d'Aimargues s'inscrit dans le PAPI 2 . La zone à protéger s'étend aux communes limitrophes inondées en 2002 : Aimargues, Saint Laurent d'Aigouze et Le Cailar.

LOCALISATION DES FUTURS TRAVAUX

Le projet concerne 9592 habitants, dont 98% vivent en zone inondable et 13952 ha de surface inondable soit 93% du territoire visé par les travaux. **Le SIAV assure la maîtrise d'ouvrage du projet dont les autorisations administratives sont en cours d'obtention et le démarrage prévu très prochainement.**

Caractéristiques techniques de l'ouvrage : Confortement des zones de surverse en rive gauche du Vidourle sur un linéaire total de 6 220 m.

- Déplacement ou recul des digues existantes (2 020 m)
- Reprofilage ou confortement des digues existantes (2 800 m)
- Confortement de zones déversantes existantes lors des crues du Vidourle (1 400 m)
- Aménagements de rampes d'accès, chemins d'entretien et des fossés longeant les ouvrages
- Dévoiement des réseaux GRT Gaz et d'électricité

Coût total de l'opération :

9 135 000 € HT

L'Etat finance à hauteur de 40%, le Conseil régional 20%, et 40% par le SIAV (Conseil général du Gard et de l'Hérault).



→ Quissac : Bassin de rétention

Actuellement, le dossier Loi sur l'Eau est en cours de finition avec un dépôt prévisionnel auprès de la DDTM30 pour la fin de l'année 2012.

Après instructions par les services de l'Etat et la mise en enquête publique, l'obtention des autorisations réglementaires est attendue pour la fin du 2nd semestre 2013. Suite à l'acquisition des emprises, les travaux pourront démarrer en 2014.

PAPI 1 : carte des aménagements réalisés et les chantiers en cours



Cours d'eau

PAPI 1 - aménagements réalisés et en cours

PAPI 2 - aménagements à venir

GALLARGUES LE MONTUEUX



Confortement des zones de surverse

Le chantier se clôturera à la fin de l'année. A noter, plus de **95%** des travaux sont déjà réalisés.

MARSILLARGUES



Confortement de la digue de 1^{er} rang

Investissement : 5 500 000 euros TTC

Les partenaires financiers :

- Etat : 40%
- Région LR : 20%
- SIAV, CG30 et CG34 : 40%

Localisation : depuis le cimetière jusqu'au secteur Lauriol soit un linéaire de 1 800 m.

Objectif : confortement de la digue urbaine.

Techniques utilisées : Plusieurs principes de confortement ont été retenus :

- 1- Amont de la voie SNCF :**
Recul de la digue (démontage de la digue existante et reconstruction en retrait)
- 2- Entre le pont SNCF et le pont Boulet :** confortement par rideaux de palplanches* sur 320m
- 3- Après le pont Boulet :** confortement par recul de digue

* Palplanches : structures métalliques de 60 cm de large sur 12 mètres de profondeur, qui sont mises en terre en pied de digue et assemblées les unes aux autres.

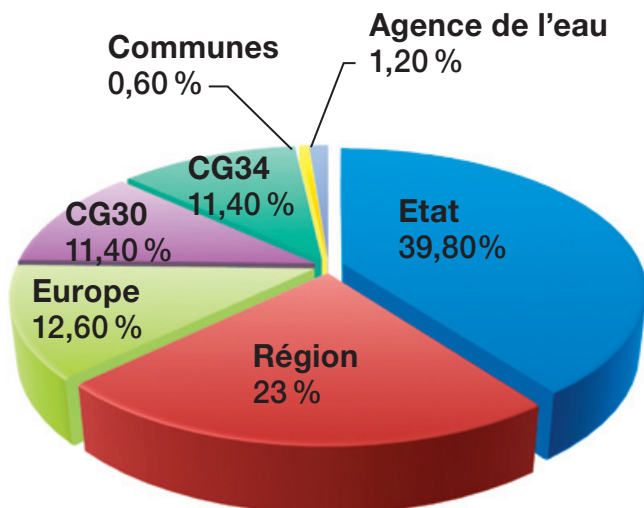


La répartition des financements du SIAV

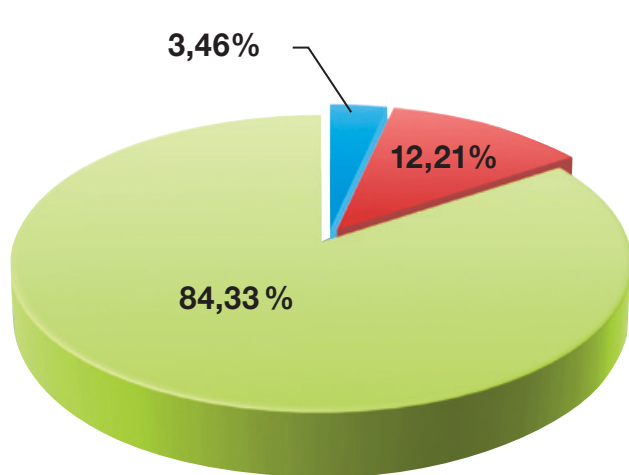
PAPI 1

30 millions d'euros

Répartition des financeurs



Répartition par nature de travaux



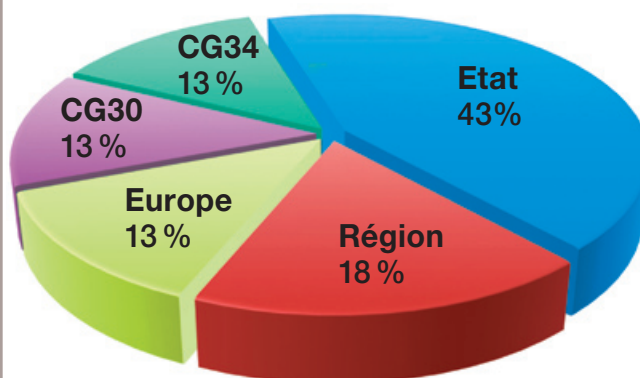
- Amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités
- Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

PAPI 2

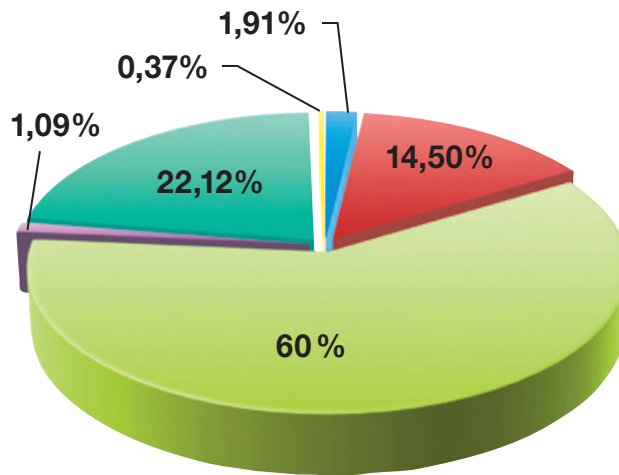
70 millions d'euros *

* Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, et reposent sur une estimation des coûts à venir.

Répartition des financeurs



Répartition par nature de travaux



- Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Ralentissement des écoulements
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Alerte et gestion de crise

2002 : la Vidourlade du si

Il y a dix ans (4/7) Lors des inondations des 8 et 9 septembre, la Vidourle a servi des rivières historiques. Le fleuve et ses affluents, en furie, ont tout dévasté sur

Catastrophes Les inondations ont été dévastatrices. Des milliers de personnes ont dû évacuer leurs foyers. Les dégâts matériels sont considérables. Les services de secours ont travaillé sans relâche pour venir en aide aux sinistrés.

Sommères : un paysage de guerre Les habitants de Sommières ont vécu une expérience traumatisante. Leurs maisons ont été envahies par les eaux. Les champs sont devenus des lacs. Le paysage est aujourd'hui encore marqué par ces événements.

Vidourle : les travaux avancent

Chantier Un point d'étape a été fait à Marsillargues, à la fin de l'été. Les travaux de confortement de la digue et du dossier de la

C'est un immense chantier qui se poursuit à Marsillargues. Les équipes travaillent jour et nuit pour assurer la sécurité des habitants. Les travaux sont avancés, mais il reste encore beaucoup à faire.

Un an de travaux prévus à Marsillargues

Vidourle Le chantier de confortement de la digue va débiter le mois prochain.

Un an de travaux est prévu pour le confortement de la digue de Marsillargues. Les travaux commenceront dès le début du mois prochain. Les équipes travaillent déjà sur les préparatifs.

Le sud, sous la même vague

Dans la plaine, en aval, dans l'Hérault, les digues ont également lâché. Dans le sud de la Vidourle, les débâcles enregistrées ont approché les 800 à 900 mètres. La différence, avec le nord, n'était déjà étonnée dans les zones d'expansion, mais pas suffisamment pour éviter la rupture des digues.

Marsillargues, les brèches sont apparues en deux temps, d'abord au nord, puis une heure plus tard, au sud de la digue. Et là encore, avec plus d'un mètre d'eau dans ses rues, le village a été retrouvé coupé du monde. Des habitants ont passé des heures sur les toits, à attendre les secours. Puis, comme dans un scénario insupportable, la Vidourle, restant sans cesse fidèle vers la mer, a eu raison de la digue au Pont de Lunel, près du restaurant Moos Auberges. En cette nuit de catastrophe, les Lunellois, sidérés, ont regardé le fleuve monter jusqu'à un mètre dans leur rue principale. Depuis, ces digues ont bénéficié d'aménagements et de travaux de confortement.

Le PAPI 2 sera présenté à Paris lundi

« Le dossier a été très bien accueilli », a déclaré le préfet de la région, Claude Barriaud. Le PAPI 2 sera présenté à Paris lundi. Les élus du comité syndical ont validé le dossier. Les travaux de confortement de la digue sont en cours.

Un an de travaux prévus à Marsillargues

Vidourle Le chantier de confortement de la digue va débiter le mois prochain.

Un an de travaux est prévu pour le confortement de la digue de Marsillargues. Les travaux commenceront dès le début du mois prochain. Les équipes travaillent déjà sur les préparatifs.

L'Arre est en cours de nettoyage après la pollution de novembre

Pêche Il faut enlever les plastiques avant l'ouverture.

Le nettoyage de l'Arre est en cours. Les équipes ont enlevé les déchets accumulés lors de la pollution de novembre. Les pêcheurs doivent attendre avant de pouvoir recommencer à pêcher.

La Vidourlade qui a traumatisé tout Lunel

Les faits Le 9 septembre 2002, l'est et le sud de la ville, un tiers des habitants, ont été inondés.

La Vidourlade qui a traumatisé tout Lunel. Les habitants ont vécu une expérience terrible. Les dégâts matériels sont importants. Les services de secours ont travaillé sans relâche.

GARD/HÉRAULT 70 millions pour lutter contre les crues du Vidourle

L' nouveau programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI) du bassin du Vidourle (6 départements, 140 000 habitants dans le Gard et l'Hérault) a été validé à la fin de l'été. Ce PAPI 2, qui fait suite à un premier programme de 30 millions d'euros mis en œuvre entre 2007 et 2012, mobilisera 70 millions d'euros sur six ans, financés à 40% par l'Etat. C'est le plus gros PAPI régional jusqu'à ce jour, souligne Olivier Braud, chef du service

eau et milieux aquatiques à la direction départementale des services et de la mer du Gard. La stratégie définie par le Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle (SIVAV) après la crue de 2002 comportait trois volets : la rétention des eaux en amont, le confortement des digues avec création de surverseurs et la protection des lieux habités par la création de digues dites de second rang. Le premier PAPI avait permis de réaliser une partie du volet 2 : confortement des digues de Lunel, Saint-Aigouze, Gailhac et Marsillargues. Le deuxième PAPI financera la construction de la digue d'Alapil (8 millions), la mise à l'étude de 9 bassins supplémentaires et la construction de digues de second rang à Lunel (12 millions) et Marsillargues (17 millions).

« Notre rythme annuel de travaux, qui était de 4,8 millions d'euros l'été du premier PAPI, passe à 6,7 millions », se félicite Jean-Charles Amas, directeur programme confortement avec un budget de 15 millions d'euros pour la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes : « un enjeu essentiel, estime Olivier Braud, si l'on veut avoir une politique de long terme sur un territoire qui restera exposé au risque inondations ».

Le sud, sous la même vague

Dans la plaine, en aval, dans l'Hérault, les digues ont également lâché. Dans le sud de la Vidourle, les débâcles enregistrées ont approché les 800 à 900 mètres. La différence, avec le nord, n'était déjà étonnée dans les zones d'expansion, mais pas suffisamment pour éviter la rupture des digues.

À Quissac, la Garonnette menace

« À l'heure du bras armé de la crue, les habitants de Quissac ont été évacués. La Garonnette menace la ville. Les services de secours ont travaillé sans relâche pour évacuer les habitants.

l'Apil s'inquiète de la digue de second rang

L'association pour la prévention des inondations à Lunel (Apil) s'inquiète de la digue de second rang. Les travaux de confortement de la digue sont en cours.

Nouveau pas essentiel pour le fleuve Vidourle

Environnement Le contrat de rivière a été validé par les différents acteurs locaux.

Le nouveau pas essentiel pour le fleuve Vidourle. Le contrat de rivière a été validé par les différents acteurs locaux. Les travaux de confortement de la digue sont en cours.

À Quissac, la Garonnette menace

« À l'heure du bras armé de la crue, les habitants de Quissac ont été évacués. La Garonnette menace la ville. Les services de secours ont travaillé sans relâche pour évacuer les habitants.

Des digues pour contenir les fureurs du Vidourle

Un chantier de 70 millions d'euros est lancé pour maîtriser les crues redoutables de la rivière du département du Gard.

Des digues pour contenir les fureurs du Vidourle. Un chantier de 70 millions d'euros est lancé pour maîtriser les crues redoutables de la rivière du département du Gard. Les travaux de confortement de la digue sont en cours.

À SAVOIR Quel territoire ? La Vidourle, fleuve côtier, s'étend sur une longueur de 85 km. Il concerne ainsi plus de 95 communes, soit 120 000 habitants, dont beaucoup d'états et d'usagers du fleuve.

À Quissac, la Garonnette menace

« À l'heure du bras armé de la crue, les habitants de Quissac ont été évacués. La Garonnette menace la ville. Les services de secours ont travaillé sans relâche pour évacuer les habitants.

Travaux : Les collectivités publiques se sont mobilisées et ont lancé une longue et coûteuse série de travaux. En espérant, à terme, limiter les risques.

Travaux : Les collectivités publiques se sont mobilisées et ont lancé une longue et coûteuse série de travaux. En espérant, à terme, limiter les risques. Les travaux de confortement de la digue sont en cours.

À Quissac, la Garonnette menace

« À l'heure du bras armé de la crue, les habitants de Quissac ont été évacués. La Garonnette menace la ville. Les services de secours ont travaillé sans relâche pour évacuer les habitants.

Marché pluriannuel d'entretien

Dans le cadre de son marché pluri annuel d'entretien, le SIAV a procédé à des **opérations de désembâclement (retrait des arbres morts ou présents dans le lit) entre le seuil de St Laurent d'Aigouze et Terre de port.**

Réduction de la vulnérabilité du bâti

Habiter en zone inondable nécessite de se préparer au risque d'une crue. En mettant en œuvre «**ALABRI EN PAYS DE SOMMIÈRES**», la Communauté de communes du Pays de Sommières accompagne les propriétaires pour réduire la vulnérabilité de leur habitation en cas d'inondation et leur permet de respecter les obligations du Plan de prévention des Risques Inondation Moyen Vidourle. Cette opération est soutenue par l'Europe, de l'État, de la Région Languedoc-Roussillon et du Département du Gard.

Traversée de Sommières : scarification des atterrissements

Le SIAV a réalisé, durant la dernière semaine du mois d'août, des travaux de scarification d'atterrissement, sur une épaisseur de 50 cm en moyenne, à l'aval du pont Tibère à Sommières.

Ces travaux ont consisté à l'arrachage de la végétation présente sur les rives et les îlots de graviers. Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- éliminer la végétation qui freine les écoulements et favorise l'accumulation et la fixation des plages de graviers et de sédiments

Le SIAV classe ses dossiers...

Un travail très conséquent d'archivage des dossiers administratifs a été effectué par le SIAV. Au démarrage en 2007 : une convention passée entre le SIAV et le centre de gestion du Gard pour permettre la bonne gestion de l'opération. Une réactualisation des données est nécessaire chaque année. Un archiviste du CDG30 a collaboré avec le SIAV pour réaliser un « espace Archives ». Les documents sont répertoriés en 2 catégories :

- ceux à conserver *ad vitam eternam* s'appliquent à la comptabilité d'investissement, aux marchés d'appel d'offre retenus et au personnel.

Un nouveau souffle pour le topoguide « sous le charme du Vidourle »...

Le SIAV s'est lancé dans un vaste programme de réactualisation de son guide de randonnées pédestres le long du Vidourle, dont la première édition date de 2000.

Prévu dans les fiches Actions du Contrat de Rivière, ce travail découlera d'une étroite collaboration entre le SIAV, les comités et offices de tourisme,

Entretien des affluents

Le SIAV a lancé une consultation pour le nettoyage et l'entretien de nombreux affluents du Vidourle : Le Criulon, le Bay, le Crespenou, le ruisseau de Corbières, le Brié, le Ribansol, le Braou. **Ces opérations devraient débiter à la fin de l'année 2012 - début 2013.**

Digue de la route d'Aubais à Sommières

Ce projet estimé à 4,5 millions d'euros dont 300 000€ d'études globales (réglementaires et maîtrise d'œuvre) a été déposé par l'EPTB Vidourle auprès des services instructeurs.

A ce jour, il n'a toutefois pas bénéficié d'une validation, nécessaire à quelque avancement possible de ce dossier dont on connaît l'attente des riverains.

- favoriser le transport solide des matériaux et leur remobilisation en crue

Des travaux de scarification ont également été effectués sur les sites de la plagette de Villetelle, et au lieu dit l'lette à St Sériès.

Le coût global de l'opération réalisée par la société Philip Frères est de 14 050 € HT, financé à hauteur de 50 % par le SIAV (dont CG34 16,66 %, CG30 16,66 %, communes 16,66 %), 30 % par l'Agence de l'eau et 20 % par la région.

- ceux à éliminer au bout de 10 ans, s'appliquent aux marchés d'appel d'offre non retenus, courrier et à la comptabilité de fonctionnement.

A noter : les archives concernant le fleuve « Vidourle » ont été transmises par le CG34 au SIAV. Ainsi, par souci de conservation et protection, un projet de transmission de l'ensemble de ces précieux documents aux archives départementales du Gard est en cours de réflexion.

les communautés de communes, la région LR, les départements du Gard et de l'Hérault, les communes et la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Véritable vitrine du tourisme vert, cette nouvelle édition fera le bonheur des amoureux de la nature mais aussi des randonneurs confirmés qui pourront découvrir le topoguide avant l'été 2013.



Entretien avec Serge Rouvière

Ingénieur principal responsable
du Service Technique du SIAV

1/ Quels sont les enjeux majeurs de votre mission ?

Tout d'abord, je tiens à remercier tout particulièrement les élus du bassin versant qui m'ont fait confiance depuis toutes ces années et qui m'ont permis d'exercer aujourd'hui une fonction d'encadrement. En effet, depuis mon entrée au SIAV, en septembre 1993, ma mission a largement évolué, pour couvrir à ce jour plusieurs domaines d'intervention :

- En premier lieu, l'animation du Contrat de rivière : j'interviens pour le SIAV en tant qu'appui technique aux communes pour l'élaboration de projets à vocation hydraulique, environnementale, ou projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau ou la préservation de la ressource.
- Ma mission comporte également, le suivi et la réalisation de travaux divers sur tout le bassin versant : Cela passe par l'élaboration du cahier des charges et le suivi d'études hydrauliques ; l'engagement des travaux d'entretien du lit et des berges ; le suivi de travaux

concernant la continuité biologique et l'aménagement du lit et des berges du Vidourle ; le suivi des marchés publics et l'encadrement des entreprises retenues ; l'engagement d'études en liaison avec la préservation et la mise en valeur du milieu naturel ; la signature de conventions, la recherche de partenariat et de financement.

- Chargé de mission Natura 2000, il s'agit d'animer le dispositif européen d'identification et de protection des espèces rares ou fragiles sur notre site reconnu comme tel, à l'échelle locale.
- La gestion de l'équipe verte à l'échelle du bassin versant, qui consiste à planifier les programmes pluriannuels des chantiers, la préparation et le suivi des chantiers. A ce titre, je voudrais en profiter pour remercier ma collègue Christine Chabalière, technicienne de rivière pendant ces 9 dernières années au SIAV, pour son appui technique dont j'ai pu bénéficier et son implication dans les

démarches liées aux actions de l'équipe verte, et les travaux réalisés par les entreprises pour l'entretien du Vidourle. En raison d'une mutation elle va occuper de nouvelles fonctions dans une autre collectivité.

Je suis ravi d'avoir pu être témoin de l'évolution exceptionnelle de la structure. 20 ans après, une vingtaine de personnes travaillent quotidiennement pour le SIAV (sans compter la douzaine d'animateurs-ingénieurs qui œuvrent dans le cadre de la sensibilisation scolaire), et tous les projets présentés obtiennent les labellisations nécessaires à l'aménagement du bassin. Le SIAV occupe une place influente auprès des collectivités locales, dans la préservation du milieu naturel et la lutte contre les inondations. Il est aussi reconnu au niveau national par le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin qu'il détient depuis 2007, étendant encore un peu plus son périmètre d'intervention.

2/ Quelles sont les complexités de ce poste ?

Je dirais réussir à trouver le juste équilibre entre les objectifs fixés par les partenaires financeurs (Etat, Région, Agence de l'eau, les Conseils généraux du Gard et de l'Hérault) et les attentes sur le terrain des riverains et des élus. Nous devons réaliser des aménagements ou mettre en œuvre des actions ayant un impact suffisamment conséquent

au regard des habitants, tout en respectant les contraintes imposées par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et la préservation de la qualité du cours d'eau, du milieu naturel, et la biodiversité. La recherche constante d'une adhésion de tous les acteurs du bassin versant à nos projets est l'une de nos priorités : associations, riverains, élus, partenaires.

Fédérer autour d'un projet, susciter l'adhésion sont nos véritables lignes de conduite.

En effet, le Vidourle n'est pas qu'un simple fleuve mais le reflet d'une histoire partagée par tous, une qualité dont nous tenons compte dans la conduite de chacun des aménagements que nous entreprenons.



Etablissement Public Territorial de Bassin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION

Karine Adoul, Christine Chabalière,
Richard Lapierre, Serge Rouvière,
Béatrice Perron.

CONCEPTION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION

Chirriipo - 04 67 07 27 70

DIRECTION

EPTB Vidourle
Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

www.vidourle.org

SIÈGE

EPTB Vidourle
11, rue Court de Gébélin
Immeuble le Neuilly • 2^{ème} étage
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Contactez-nous

EPTB Vidourle

Maison des Elus - Mas d'Alco
1977, avenue des Moulins
34080 Montpellier